



Comment faire stopper une pension alimentaire

Par **rougeaud**, le **15/10/2009** à **15:15**

Bonjour,
Divorcé depuis 1982 je verse une pension alimentaire à mon ex épouse pour un enfant né en 1972.
Cette pension est prélevée directement sur ma retraite SNCF.
Mon ex épouse s'est ensuite remariée et semble t'il a de nouveau divorcé avant de décéder (environ 2 Ans).
Les services de la caisse de prévoyance SNCF déclare ne pas pouvoir arreter le versement de cette pension sans un avis de décès ou un avis de main levée.
Lors de mon divorce, le tribunal de Saint Quentin (aisne) avait indiqué sur le document en ma possession que cette pension serait versée jusqu'à majorité de mon fils ou s'il avait trouvé un travail. Mon fils a aujourd'hui 37 ans et ne vivait plus chez sa mère qui la mis à la porte voila de nombreuses années.
J'ignore le lieu et la date exacte du décès de mon ex épouse et ne connais personne qui pourrait me renseigner. C'est mon fils qui m'a fait part de cette situation mais je ne sais pas ou le joindre.
J'espère que quelqu'un pourra me conseiller.
d'avance merci.